



COMITE DE QUARTIER JEANNE D'ARC ARCADIA

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE REUNION du 30 MARS 2021 au Foyer de Jeanne d'Arc

Présents :

- *Membres du comité de quartier* : Mmes BECK, FOJUD, GERHARD, LAMM, MALGLAIVE, MAKOWSKI, STEINER, WEILAND - Mrs ADT, FOBER, KADOUM, LAKEHAL, MARION
- Conseillers Municipaux de la Ville de Saint-Avold* : Mme BETTINER, Mrs. HAYDINGER, GAUDIG, YILDIRIM (représentant de M. le MAIRE)
- *Agent territorial* : Mme BROSSARD

Excusée :

- *Membres du comité de quartier* : Mme LEDRICH

Absent :

- *Membres du comité de quartier* : M. WEILAND

OBJET DE LA REUNION

Prise de connaissance, rappels de la charte des comités de quartier (CQ), élection du Président, Vice-président, secrétaire et secrétaire adjoint.

SYNTHESE

Rappel des principes de la charte des CQ :

M. HAYDINGER rappelle les principes fondamentaux de la charte des comités de quartier et souligne que le CQ :

- est créé sous l'impulsion de la municipalité afin de donner la parole aux habitants et permettre à chacun d'être acteur de son quartier et de sa ville. Ce n'est pas un comité de doléances ni une milice.
- fait le lien entre les élus et les habitants, participe à l'accueil des nouveaux arrivants.
- ne doit pas traiter de religion, de politique ni de problèmes de voisinage.
- n'a pas de pouvoir de décision, le conseil municipal reste seul compétent sur les projets de la commune. Le CQ est force de proposition.
- Les élus référents font le lien entre la ville et le CQ et s'assurent de la bonne entente entre les parties. Ils restent neutres face aux débats lors des réunions.

Organisation du CQ :

- Les élus référent et suppléant doivent être conviés aux réunions.

- L'invitation aux réunions doit parvenir 7 jours avant la date prévue.
- Au moins une réunion par trimestre doit-être organisée.
- Le président est l'animateur des débats lors des réunions. Il arrête les points à l'ordre du jour de la réunion.
- Les visioconférences restent une alternative aux réunions en présentiel si celles-ci ne sont pas possibles. Trois membres soulignent qu'ils ne savent pas utiliser la visio.
- Les comptes rendus sont à faire viser par l'élu référent avant diffusion. Il convient donc de les adresser après signature du président et de la secrétaire par mail à : a.brossard@mairie-saint-avold.fr
- Après visa de l'élu, le comité peut diffuser son compte rendu.
- Le CQ souhaite que le compte rendu soit rendu public sur le site de la ville.

Instruction des demandes :

- La ville apportera une réponse écrite aux questions du CQ dans les 7 jours après réception du compte rendu visé.
- Les projets et demandes sont instruits par les services compétents de la Ville. L'importance des projets conditionne sa validation par le conseil municipal.

Elections :

- L'élection des membres du bureau doit respecter la parité.
- Les élus ne participent pas au vote.
- Candidatures :
 - 1 candidature à la présidence : M. ADT
 - 1 candidature à la vice-présidence : Mme STEINER
 - 1 candidature au poste de secrétaire : Mme MAKOWSKI
 - 1 candidature au poste de secrétaire adjoint : M. LAKEHAL
- Ont été élus :

Président :	M. ADT (unanimité)
Vice-présidente :	Mme STEINER (unanimité)
Secrétaire :	Mme MAKOWSKI (unanimité)
Secrétaire adjoint :	M. LAKEHAL (unanimité)

Communication :

- La ville propose une page dédiée au comité de quartier sur son site internet. (page test visible sur le site de la ville).
- Le CQ est encouragé à créer une adresse mail.
- Les services municipaux peuvent réaliser les affiches, flyers nécessaires à la communication du Comité de quartier.

Problématiques du quartier et de la Ville soulignées :

- Passage des camions à Jeanne d'Arc : le CQ constate que des camions traversent toujours la ville notamment le matin entre 5h et 6h. (sct Koch)
- Les ralentisseurs à l'entrée de la cité : certains conducteurs pour éviter les ralentisseurs changent de voie et prennent la voie de gauche prenant le risque d'une collision frontale. M. YILDIRIM propose de mettre un ralentisseur également sur la voie en contre-sens.
- La vitesse dans la rue Lavoisier reste excessive malgré les chicanes. Il est rappelé que les chicanes ont été demandées par les habitants.

- Dos d'âne dangereux rue de LENS (excès de vitesse) notamment par les moto-cross
- Limitation 30km/h sur Jeanne d'Arc : M. YILDIRIM annonce qu'il y aura bientôt des contrôles.
- Chenilles urticantes : la ville a installé avec l'association APON des nichoirs pour lutter contre la prolifération des chenilles urticantes. Rue d'Orléans à ARCADIA la situation est problématique et une solution doit-être mise en œuvre rapidement.
- Routes abîmées : M. YILDIRIM informe que la ville est en mesure de rénover 3 à 5 km par an sur les 100 km de routes qu'elle doit gérer. La ville doit donc prioriser ses interventions. Cette année Arcadia (rue qui traverse la forêt) et la rue Montréal à La Carrière sont prioritaires. Des interventions au cas par cas seront possibles (coupe puis reprise).
- Abords du passage à niveau : M. YILDIRIM précise que des tronçons sont sur le ban de la Ville de Freyming-Merlebach. La ville ne peut donc pas y intervenir. Les problèmes de voirie ont été signalés à la ville de Freyming.
- Déchets sauvages :
 - la ville ne peut intervenir que sur le domaine public.
 - le city stade est maintenant équipé de sachets poubelle ce qui est déjà une première avancée. Peut-être y installer des poubelles ?
 - La ville a enlevé les sacs à disposition pour les déjections canines pour cause d'incivilité. Cependant des sacs seront à nouveau mis à disposition près de l'église et au centre commercial.
 - Les déchets stockés près du pont de l'autoroute le sont temporairement par l'ONF.
 - Les éco-délégués du lycée Charles Jully préparent une action de ramassage avec les jeunes près de Cora et participent à l'organisation d'un appel citoyen pour le ramassage des déchets sauvages.
- Les adolescents :
 - Ils n'ont plus accès au city-stade de Jeanne d'Arc après une certaine heure, ce qui n'est pas le cas ailleurs. La fermeture est consécutive aux plaintes pour nuisances sonores des habitants. Les jeunes ont cependant besoin d'espaces où se retrouver même sous le contrôle d'un animateur.
 - Il faut de bons éducateurs pour transmettre de bonnes valeurs comme le respect d'autrui. C'est le fruit d'un long processus qui doit commencer au plus jeune âge.
 - M. YILDIRIM informe que des chantiers d'insertion sont mis en place pour réparer le mobilier urbain. L'assistance remarque qu'il serait bien que cela soit des jeunes de Jeanne d'Arc qui participent aux rénovations du quartier. Il faut donner des responsabilités aux jeunes et les sensibiliser.
- Les enfants : ils n'ont pas d'espaces de loisirs extérieurs.

Bonnes nouvelles

- Nouveau pharmacien à Jeanne d'Arc.
- Nouveau dépôt de pains et petite épicerie

Prochaine réunion proposée :

Le lundi 12 avril 2021 à partir de 18h30 à la salle du Foyer Jeanne d'Arc.

Le CQ attend confirmation de la disponibilité de la salle.

La séance a été levée à 19h15

Le Président :

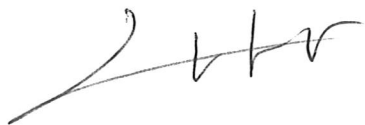


La secrétaire :



Visa :

M. Serge HAYDINGER, élu référent

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Haydinger', written in a cursive style.